

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 18 juin 2001 portant création du Diplôme Interuniversitaire BIOLOGIE ET MEDECINE DU SPORT, modifié par les arrêtés du 22 mai 2006, du 06 mars 2014, du 05 octobre 2015 et du 22 mai 2006, du 10 juillet 2017 et du 03 juillet 2018,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire BIOLOGIE ET MEDECINE DU SPORT.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur HATEM Stéphane (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Frédéric KHIAMI (PU-PH) Sorbonne-Université
Docteur François LHUISSIER (MCU) Sorbonne Paris Nord
Docteur Alain FREY (PH) Université Paris Saclay

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 07 mars 2024

Le doyen de la faculté de santé Sorbonne Université



Bruno RIOU